

***Séance régulière du
Conseil scolaire fransaskois***
Le lundi 28 janvier 2019 (9h00)
Hôtel Four Points
Saskatoon

Procès-verbal

Présences :

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Présidence : Alpha Barry, Région n° 3 de Regina
Joseph Poirier, Région n° 1 de Bellegarde (à partir de 9h38)
Maria Lepage, Région n° 2 de La Vieille
Gisèle Rivard, Région n° 4 de l'école Providence (Zoom Meeting)
Hélène Grimard, Région n° 5 de Saskatoon
Geneviève Binette, Région n° 7 de Prince Albert (jusqu'à 15h31)
Martin Prince, Région n° 8 des Battlefords
Anita Francon, Région n° 9 de l'école de St-Isidore
Guy Roberge, Région n° 10 de Ponteix

Le membre suivant du Conseil scolaire est absent :

Jérôme Perrault, Région n° 6 de Zenon Park

Les membres suivants du personnel du CÉF sont présents :

Ronald Ajavon, Directeur général aux affaires
Bernard Roy, Directeur général à l'Éducation (à partir de 9h08)
André Messier, Directeur général adjoint à l'Éducation (à partir de 9h08)
Lucie Pineau, Chef des services financiers
Siriki Diabagaté, Directeur des services financiers
Claude-Jean Harel, Coordonnateur des projets stratégiques et spéciaux
Pier-Olivier Fortin, Coordonnateur aux communications par intérim
Sébastien Fillion, Coordonnateur aux technologies de l'information
Catherine Colombet, Adjointe administrative à la direction générale aux affaires

I. Ouverture

1.1 Bienvenue

La présidence du CSF, M. Alpha Barry souhaite la bienvenue. Il remercie tant les membres du CSF, que le personnel du CÉF de leur présence.

La présidence du CSF constate que le quorum est atteint et appelle à l'ordre la séance régulière du CSF du lundi 28 janvier 2019 à 9 heures.

La présidence du CSF invite la conseillère scolaire, Anita Francon, à faire la lecture

du mot de bienvenue :

« Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) souhaite rappeler aux parents et tuteurs d'élèves fransaskois, les ayants-droits de l'éducation francophone en Saskatchewan que :

- La création du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) découle directement de l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui confère aux francophones de la Saskatchewan le droit de gérer leurs établissements scolaires.
- C'est donc une ordonnance constitutionnelle qui a motivé l'établissement la division scolaire fransaskoise.
- Le CSF gouverne l'administration du CÉF.
- Le CSF est composé de conseillers scolaires élus qui assurent le respect des obligations constitutionnelles du CÉF en vertu d'un triple mandat : scolaire, culturel et communautaire.
- Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.
- À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12e année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière à la société.

Les valeurs organisationnelles qui nous sont chères sont les suivantes :

- les relations interpersonnelles,
- un environnement sain,
- une culture d'excellence,
- le partenariat,
- l'innovation,
- l'ouverture sur le monde.

Nous tous à cette table sommes animés par cette mission, par ce mandat, par ces valeurs. Merci de nous appuyer dans la réalisation de cet engagement.

De plus, le CSF appuie les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

Afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle des traités, le CSF reconnaît que son siège social est localisé sur le territoire du Traité numéro 4 et que les écoles administrées par le CÉF sont situées sur les territoires des traités 2, 4 et 6.

Les établissements du CÉF sont également localisés sur les terres ancestrales des Métis.

Nous respectons et honorons les Traités qui ont été ratifiés sur tous les territoires. Nous reconnaissons les torts et les erreurs du passé, et nous sommes engagés à aller de l'avant en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation et de collaboration. »

1.2 *Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 28 janvier 2019 et
**assentiment sur la correspondance*

La présidence du CSF propose qu'un seul huis clos ait lieu durant la séance régulière et que les points 2.2 Rapport des ressources humaines et 2.4.4. Dossiers « Phares » soient examinés en même temps, durant ce huis clos qui aurait lieu juste après le dîner.

19.001 HÉLÈNE GRIMARD : Que l'ordre du jour de la séance régulière du 28 janvier 2019 soit adopté tel que présenté avec la modification demandée précédemment concernant les points 2.2 et 2.4.4.

Adopté

19.002 MARTIN PRINCE : Que le CSF adopte par assentiment le point 3 de l'ordre du jour de la séance régulière du 28 janvier 2019 tel que présenté.

Adopté

1.3 *Déclaration de conflits d'intérêts*

Le conseiller scolaire, M. Martin Prince, indique qu'il se retirera lors de la présentation et l'adoption du calendrier scolaire 2019-2020.

Aucun autre conflit d'intérêts n'est déclaré. La présidence du CSF rappelle qu'un conflit d'intérêts peut être déclaré à tout moment lors de la rencontre.

MM. Bernard Roy, Directeur général à l'Éducation et André Messier, Directeur général adjoint à l'Éducation, se joignent à la séance régulière à 9h08.

1.4 *Point d'amélioration continue*

1.4.1 *Politique du jour : Relations avec le conseil (politique 2.7)*

Grille de révision des politiques

Politique à réviser : Relations avec le conseil

Réunion du CSF du 28 janvier 2019

Réviseur : Alpha Barry

Questions	Commentaires	Satisfaction
1) La politique est-elle toujours pertinente ?	Oui	
2) La politique est-elle conforme à la mission, la vision et les valeurs du CÉF ?	Oui	
3) Est-ce que la politique est	Oui	

facilement accessible à tous ?		
4) Est-ce que la politique est à jour et d'intérêt actuel ?	Oui	
5) La politique atteint-elle les résultats visés ?	La consultation des conseils d'école est à améliorer.	
6) Quelle est l'efficacité de la mise en œuvre de la politique ?	Oui	

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 23 novembre 2018

La présidence du CSF fait mention de deux omissions au point « 2.4.1. Rapport trimestriel de la direction générale aux affaires ». Celles-ci portent sur la reconnaissance de la Direction générale aux affaires et sur l'absence de la résolution suivante :

18.112 ALPHA BARRY : Que le CSF accepte de mettre en veilleuse les poursuites judiciaires envers le gouvernement et qu'il accepte de s'embarquer dans un accord de principe.

Adopté

D'autres corrections sont présentées, à la résolution 18.113 (nom de famille du conseiller scolaire est manquant) et au point IV. Délégations et présentations spéciales.

19.003 ANITA FRANCON : Que le CSF adopte le procès-verbal de la séance régulière du 23 novembre 2018 tel que présenté avec les corrections demandées.

Adopté

II. Directions du Conseil

2.1 Finances

M. Ronald Ajavon, Directeur général aux affaires, invite M. Siriki Diabagaté, Directeur des services financiers, à présenter les états financiers du 1^{er} trimestre 2018-2019 (de septembre à novembre 2018).

Le conseiller scolaire, M. Joseph Poirier, rejoint la séance régulière à 9h38.

La direction générale aux affaires répond aux questions des membres du CSF.

19.004 ALPHA BARRY : Que le CSF adopte les états financiers du 1^{er} trimestre 2018-2019 tels que présentés, avec un processus d'informer le conseil de toute initiative de

nouvelle embauche d'employés qui n'était pas prévue dans le budget (qui affecterait le total des ETP déjà budgétisés) sauf sur recommandation du comité RH.

Pour 7

Contre 2

Abstention 0

Adopté

Le Directeur général aux affaires poursuit avec la procédure sur la rémunération des conseils d'école qui doit refléter la résolution 18.115 adoptée par le CSF le 23 novembre 2018.

19.005 GENEVIEVE BINETTE : Que le CSF adopte la procédure sur la rémunération des conseils d'école telle que présentée.

Adopté

2.2 Rapport des ressources humaines

Ce point à l'ordre du jour sera examiné à huis clos (voir page 7 du présent procès-verbal).

2.3 Décisions

2.3.1 Adoption du calendrier scolaire 2019-2020

Le conseiller scolaire, M. Martin Prince, quitte la séance à 10h14.

Présentation par M. Bernard Roy, Directeur général à l'Éducation, du projet du calendrier scolaire pour l'année scolaire 2019-2020.

19.006 GISELE RIVARD : Que le CSF adopte le calendrier scolaire 2019-2020 tel que présenté.

Adopté

Le conseiller scolaire, M. Martin Prince, rejoint la séance à 10h33.

19.007 ALPHA BARRY : Que le CSF mandate son administration à développer un protocole d'appel d'offres pour les organismes communautaires qui appuient les écoles fransaskoises dans la construction langagière et identitaire avec des critères bien définis, dans l'objectif de créer un calendrier communautaire réunissant les activités avec nos partenaires communautaires visant l'enrichissement de la programmation du conseil.

Adopté

Pause santé de quelques minutes et reprise à 11h02.

2.4 Points d'information

2.4.1 Rapport trimestriel de la direction générale aux affaires

Présentation par M. Ronald Ajavon, Directeur général aux affaires, de son rapport relatif au 1^{er} trimestre 2018-2019 :

- Plan d'action 2018-2019 du plan stratégique 2021
- Démographie des élèves
- Effectifs scolaires 2018-2019
- Démographie du personnel
- Démographie de la suppléance
- Immobilisations
- Transport
- État des résultats
- Les ratios
- Ressources humaines
- Technologies
- Communications
- Dossier juridique

Les rapports relatifs à l'évaluation annuelle du CSF, conformément aux politiques 2.3 (Code de conduite) et 2.8 (Supervision du rendement), ont été remis aux membres du CSF.

2.4.2 Rapport trimestriel de la direction générale à l'Éducation

Présentation par M. Bernard Roy, Directeur général à l'Éducation, de son rapport relatif au 1^{er} trimestre 2018-2019 :

- Résultats en français (de la 1^{ère} à la 8^e année) et observations
- Résultats en mathématiques et sciences (de la 1^{ère} à la 8^e année) et observations
- Résultats au secondaire de novembre 2018 et 2019 (de la 9^e à la 12^e année) et observations
- Implantation de l'outil TACLEF (Trousse d'acquisition des compétences langagières en français)
- Le plan d'amélioration continue des écoles (PAC École)
- Formations et perfectionnements offerts au personnel
- Le processus d'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers
- Plan stratégique – résultats trimestriels

2.4.3 Rapport sur les permissions d'admission

Présentation par M. Bernard Roy, Directeur général à l'Éducation du rapport relatif aux demandes de permission d'admission, au 18 janvier 2019.

19.008 MARTIN PRINCE : Que le CSF reçoive les rapports trimestriels (1^{er} trimestre 2018-2019) des directions générales à l'Éducation et aux affaires tels que présentés ; ainsi que le rapport relatif aux permissions d'admission présenté par la direction générale à l'Éducation.

Adopté

Pause dîner et reprise à 12h55.

19.009 JOSEPH POIRIER : Que le CSF se réunisse à huis clos en présence des directions générales aux affaires et à l'Éducation lors de sa séance régulière du 28 janvier 2019 à compter de 12h57.

Adopté

Comme accepté lors de l'adoption de l'ordre du jour, le point 2.2 Rapport des ressources humaines est examiné à huis clos, ainsi que le point suivant relatif aux Dossiers « Phares ».

2.4.4 Dossiers « Phares »

19.010 GENEVIEVE BINETTE : Que le CSF lève le huis clos de sa séance régulière du 28 janvier 2019 à compter de 15h20.

Adopté

19.011 MARIA LEPAGE : Que le CSF avance avec l'accord de principe avec le ministère de l'Éducation relatif à la construction de 3 nouvelles écoles respectivement à Regina, Prince Albert et Saskatoon.

Cet accord de principe prévoit la construction d'écoles en 6 ans avec une 1^{ère} école en 2019, la 2^e en 2021 et la 3^e en 2023.

Contre 1
Adopté

19.012 MARTIN PRINCE : Vu la situation précaire de la sécurité des élèves et du personnel de l'école Valois à Prince Albert, que le CSF demande au ministère de l'Éducation de la Saskatchewan d'examiner de près cette situation urgente et trouve une solution provisoire avant l'annonce de la construction d'une nouvelle école à Prince Albert.

Adopté

19.013 GENEVIEVE BINETTE : Que le CSF reçoive le rapport des ressources humaines du 17 novembre 2018 au 14 janvier 2019 tel que présenté.

Adopté

2.4.5 Relations CSF/CÉ/CÉ Inc

Le CSF a pris connaissance des recommandations adoptées lors de la réunion extraordinaire du 7 novembre 2018 des Conseils d'école de Gravelbourg (Beau

Soleil et l'École Mathieu de Gravelbourg), et dont le procès-verbal a été reçu le 7 décembre 2018.

2.4.6 Dates à retenir

Les membres du CSF ont pris connaissance du tableau établi le 17 janvier 2019 comprenant diverses dates telles que les rencontres du CSF et autres événements communautaires.

2.5 Rapports des comités et représentants

2.5.1 Rapport de surveillance des conseillers scolaires

Ce point à l'ordre du jour est l'occasion pour les conseillers scolaires de rapporter à la table du CSF des informations qu'ils jugent nécessaires de partager.

Chaque conseiller scolaire présent à la rencontre prend la parole et partage les activités communautaires, celles des écoles, les idées émergentes au sein de leur communauté.

Après avoir présenté oralement son rapport, la conseillère scolaire, Mme Geneviève Binette, s'excuse de devoir partir et quitte la séance à 15h31.

Ensuite, c'est au tour des autres membres du CSF de présenter leur rapport oral et la présidence du CSF termine en présentant son rapport écrit.

2.5.2 Comité stratégique et de négociation

Sans objet.

2.5.3 Comité des finances et de vérification

Sans objet.

2.5.4 Comité de gouvernance et des politiques

Sans objet.

2.5.5 Comité de reconnaissance

Sans objet.

2.5.6 Comité des ressources humaines

Le rapport rédigé par la présidence du comité des ressources humaines, Mme Geneviève Binette, a été transmis aux membres du CSF dans le cahier de séance.

2.5.7 Représentant auprès du Comité aviseur de la Cité universitaire francophone de Regina

Sans objet.

2.5.8 Représentant auprès du Comité exécutif du SSBA

Rapport écrit présenté par le représentant du CSF auprès du Comité exécutif du SSBA, M. Martin Prince.

2.5.9 Représentant auprès de la table des élus

Rapport oral présenté par le représentant du CSF auprès de la table des élus, M. Alpha Barry.

2.5.10 Représentant au Conseil d'administration de la FNCSF

Rapport écrit présenté par le représentant du CSF au Conseil d'administration de la FNCSF, M. Alpha Barry.

III. **Correspondance

Ce point a été adopté par assentiment.

IV. Délégations et présentations spéciales

Sans objet.

V. Identification des points en développement pour la prochaine séance régulière

Sans objet.

VI. Tour de table et clôture de la séance

6.1 Points saillants

Les résolutions adoptées lors de la séance régulière du 28 janvier 2019 sont présentées par écrit et entérinées par les membres du CSF.

6.2 Évaluation (Politique 2.3 - code de conduite)

6.2.1 Rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 23 novembre 2018

Aucune observation.

6.2.2 Autoévaluation de la séance du 28 janvier 2019

Cette autoévaluation est anonyme et il est demandé aux conseillers de la faire en ligne au plus tard le lundi 11 février 2019 à midi.

6.3 La prochaine séance :

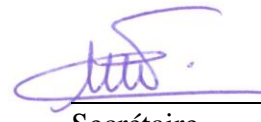
- Le vendredi 29 mars 2019, à 9 heures, à Regina.

6.4 Levée de la séance du 28 janvier 2019

19.014 MARIA LEPAGE : Que le CSF lève la séance régulière du 28 janvier 2019, à Saskatoon, à 16h00.

Adopté


Présidence


Secrétaire